

Conseil Municipal du 10 janvier 2019

Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le 10 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 janvier 2019

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte - RENOUX Laurent - MARQUES-NAULEAU Nathalie - DEBORT Patrice - DUBOIS Marie-France - LOIZON Carole - BRETON Jacques - ROY Franck - BRAGUIER Isabelle - BRAULT Laurent - LASGORCEIX Michel - GOUYETTE Isabelle - ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier - BEZAUD Cyril - CANNAUD-CARDOSO Christelle- BODIN Jean-Paul

Pouvoirs:

DUBOIS Gaëtan donne pouvoir à LASGORCEIX Michel MALBRANT Michel donne pouvoir à RENOUX Laurent

Absents

LAFUIE Séverine - BRAGUIER Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent BRAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Approbation du procès-verbal du conseil en date du 27/11/2018 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour:

2019-01- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement antérieures au vote du budget 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser, en vertu de l'art L.1612-1 du CGCT, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement antérieures au vote du budget 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du budget 2019 ou jusqu'au 30 avril 2019 en l'absence d'adoption à cette date). Cette décision est applicable à l'ensemble des budgets de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement antérieures au vote des budgets 2019

2019-02 - DETR 2019 - Création point numérique

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un point numérique permettant aux administrés d'effectuer et d'être accompagnés dans leurs démarches nécessitant l'accès à un ordinateur.

Ce point numérique sera installé à la maison des associations, située place René Monory.

La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition d'un ordinateur et la réalisation d'un câblage sécurisé jusqu'au serveur de la mairie.

Une demande de subvention DETR 2019 peut être déposée au titre de ce projet.

Monsieur le Maire soumet donc au conseil le plan de financement de l'opération :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC	<u>Subventions sollicitées</u>	
Ordinateur - logiciels et installation	1 400,00 €	1 616,00 €	DETR / Etat (30% HT)	690,00 €
Câblage réseau	900,00€	1 080,00 €	<u>Autofinancement</u>	1 610,00 €
Total	2 300,00 €	2 696,00 €	Total	2 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte la réalisation d'un point numérique à la maison des associations,
- approuve le plan de financement de l'opération,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les fonds DETR 2019 tels qu'exposés ci-dessus.

2019-03 - DETR 2019 - Travaux d'isolation thermique à la cantine Pergaud

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessite de réaliser des travaux à la cantine Pergaud située 5 rue de la Grenouillère.

En effet, cette cantine construite dans les années 1970, n'a subi depuis aucun travaux et dispose, entre autres, toujours de menuiseries bois, présentant d'importantes dépenditions de chaleur.

La rénovation de ce bâtiment a été jugée prioritaire par le service transition énergétique de l'agglomération Grand Châtellerault à l'occasion d'un état des lieux des bâtiments communaux.

Les travaux envisagés consistent donc à :

- changer l'ensemble des menuiseries.
- -refaire l'isolation du grenier
- -installer une VMC

Une demande de subvention DETR 2019 peut être déposée au titre de ce projet.

Monsieur le Maire soumet donc au conseil le plan de financement de l'opération :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC	Subventions sollicitées	
Menuiseries et volets	22 774,00 €	27 328,80 €	DETR / Etat (30% HT)	9 442,20 €
Isolation des combles et changement plafond	7 200,00 €	7 920,00 €	<u>Autofinancement</u>	22 031,80 €
Installation d'une VMC	1 500,00 €	1 800,00 €		
Total	31 474,00 €	37 048,80 €	Total	31 474,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte la réalisation des travaux d'isolation à la cantine PERGAUD,
- approuve le plan de financement de l'opération,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les fonds DETR 2019 tels qu'exposés ci-dessus.

<u>2019-04 - Demande de subvention FEADER – Aménagement d'une passerelle sur le pont reliant Dangé à Saint Romain</u> (annule et remplace délibération n°2017-87 du 13/09/2017)

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'une passerelle annexée au pont afin de sécuriser la circulation des piétons et vélos sur cet axe très fréquenté et étroit.

De même, monsieur le Maire rappelle que la création de cette liaison douce non motorisée entre les deux axes de la commune s'inscrit dans la continuité des projets déjà réalisés par la commune en faveur du développement durable.

Plusieurs subventions ont été sollicitées au titre de ce projet : DETR, Conseil Départemental, Fonds de concours de l'Agglomération Grand Châtellerault et FEADER. Plusieurs d'entre elles ont déjà reçues un avis favorable.

Concernant la subvention FEADER, au vu de l'évolution du projet et des montants estimés par le bureau Corédia en charge de ce projet, il s'avère nécessaire de mettre à jour le plan de financement tel que suit :

Plan de financement de l'opération:

Dépenses			Recettes	
	нт	ттс	Subventions sollicitées	
Charges générales	60 500,00 €	72 600,00 €	DETR (30% HT) /accordé	150 000,00 €
Travaux prépa, terrassements	131 680,00 €	158 016,00 €	ACTIV Département /accordé	34 300,00 €
Dalle béton	161 540,00 €	193 848,00 €	Fonds de concours Agglo /accordé	200 000,00 €
Consoles métalliques	180 400,00 €	216 480,00 €	FEADER (montant plafond sollicité)	250 000,00 €
Equipements et divers	278 700,00 €	334 440,00 €	<u>Autofinancement</u>	255 620,00 €
Eclairage public	77 100,00 €	92 520,00 €		
Total	889 920,00 €	1 067 904,00 €	Total	889 920,00 €

NB : ce plan n'inclut pas les honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que les frais de débroussaillage et déviation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de réalisation d'une passerelle sur le pont reliant Dangé à Saint Romain,
- approuve le plan de financement de l'opération,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les fonds FEADER tels qu'exposés ci-dessus

<u>2019-05 - Cessions / acquisitions de parcelles autour des étangs le Fosse Boué – avis du conseil à l'issue de l'enquête publique</u>

Monsieur le Maire rappelle l'objet du projet en question :

Monsieur Gautier HERAULT, propriétaire des étangs cadastrés ZK 11 et ZK 70, le long de la Route Départementale n°1 a sollicité auprès de la commune de Dangé-Saint-Romain l'acquisition de la partie du chemin d'exploitation n° 106 séparant ses étangs afin de sécuriser le stationnement des pêcheurs. Pour maintenir un accès aux parcelles agricoles voisines et à la rivière Vienne, Monsieur HERAULT a réalisé un chemin contournant son étang qu'il propose de céder à la commune.

Par délibération du 5 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le projet :

- -de céder à Gautier HERAULT une partie du chemin d'exploitation n°106, propriété de la commune, afin de sécuriser l'accès aux étangs
- -d'acquérir à Gautier HERAULT le chemin nouvellement créé autour de sa propriété afin de desservir les terres agricoles situées le long de la Vienne et réaliser un chemin de promenade le long des étangs.

Au vu de l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur et des procès-verbaux de bornage du géomètre, il est proposé au conseil municipal de finaliser les cessions et acquisitions relatives à ce dossier :

- Cession par la commune à Monsieur HERAULT Gautier de la parcelle (partie du chemin 106) :
- ⇒ ZK n°99 d'une superficie de 16a81 au prix de 0.60 € /m2 soit **1 008.60** € Les frais de notaire seront à la charge de Monsieur HERAULT
- Cession par Monsieur HERAULT Gautier à la commune des parcelles constituant le nouveau chemin créé :
 - ⇒ ZK n°90 d'une superficie de 41 ca
 - ⇒ ZK n°92 d'une superficie de 1a77
 - ⇒ ZK n°95 d'une superficie de 26a12
 - ⇒ ZK n°97 d'une superficie de 9a67

Soit un total de 37a97 au prix de 0.30 €/m2 soit 1 139.10 €

Les frais de notaire seront à la charge de la commune

Il est rappelé que la différence de prix au m2 est justifiée par le fait que le nouveau chemin est un chemin récent non stabilisé mais d'une longueur double de la partie cédée.

Le chemin nouvellement créé ainsi que le tronçon restant du chemin d'exploitation 106 deviendraient le chemin rural de Fossé Boué.

Il est précisé dans le rapport du commissaire enquêteur qu'en cas de dégradation importante du chemin dans un délai de 2 ans, la consolidation et/ou réparation seraient à la charge de Monsieur Gautier HERAULT. Cet élément sera mentionné dans l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- accepte les cessions et acquisitions telles qu'exposées ci-dessus
- décide de dénommer le chemin nouvellement créé, chemin de Fossé Boué
- demande que la réserve concernant une dégradation précoce du chemin dans un délai de 2 ans soit mentionnée dans l'acte notarié.
- autorise Monsieur le Maire à finaliser la procédure et signer toutes les pièces concernant cette affaire

2019-06 - Motion concernant la piscine de Dangé Saint Romain

La commune étant à ce jour dans l'attente d'une réponse de l'agglomération Grand Châtellerault quant au devenir de la piscine municipale, le conseil municipal décide d'adresser à la CAGC une motion (ci-jointe) qui :

- réaffirme l'attachement des administrés à cet équipement municipal
- sollicite la transmission d'un rapport technique détaillé et chiffré des travaux à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte la motion ci-jointe qui sera transmise à l'Agglomération Grand Châtellerault.

<u>2019-07 – Résolution générale du 101 eme congrès des Maires de France</u>

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une proposition de résolution émise par l'AMF à l'occasion du $101^{\mathrm{\`e}me}$ congrès des Maires de France.

Après avoir donné lecture de cette motion, Monsieur le Maire la soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la résolution générale du 101^{ème} congrès des Maires de France.

Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Monsieur le Maire clôt la séance.

<u>Prochain Conseil Municipal le lundi 25 février 2019 à 18h30</u> La séance est levée à 20h30